



Bruxelles, le 12 mai 2016
EEAS/PM/BS/dc(2016) Ares

**NOTE A L'ATTENTION MR. G. DI VITA,
DIRECTEUR GENERAL BUDGET ET ADMINISTRATION**

**Objet: VOTRE NOTE REF. ARES(2016)2205617 « ELECTION DU COMITE DU
PERSONNEL, MODIFICATION DES REGLES ELECTORALES »**

Monsieur le Directeur général,

Par votre note du 11/05/2016 vous avez interrogé le Comité du personnel sur la modification des règles électorales. Cependant, depuis le jugement F-94/15, ce Comité est en question. C'est pourquoi nous vous répondons directement, en tant qu'OSP.

Nous sommes pour l'introduction d'un système proportionnel pour l'élection du Comité du personnel, ce qui nous paraît plus respectueux de la démocratie et du personnel dans son ensemble.

Afin d'éviter toute objection technique et budgétaire à l'introduction d'un tel changement, nous proposons d'adopter purement et simplement le système actuellement en vigueur pour l'élection du CLP de la Commission à Bruxelles.

D'autre part, nous sommes pour la diminution du nombre de membres du Comité du personnel à onze (+ les suppléants). Ceci aura les avantages suivants :

- Un CP qui pourra se réunir plus souvent sans impacter négativement le budget de frais de mission
- Un nombre impair de membres, évitant ainsi des situations de blocage.

Nous nous sommes d'ailleurs déjà exprimés à de nombreuses reprises sur la taille excessive de ce Comité, en fait depuis sa création. De même, nous avons déjà proposé l'adoption d'un scrutin proportionnel. Cette proposition reste compatible avec la demande de *The Union* que vous avez déjà reçue.

Nous vous demandons donc de bien vouloir soumettre ces propositions à référendum, avant les prochaines élections du Comité du Personnel.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos meilleurs sentiments,

{*Signé*}

P.Mavromichalis - Bertrand Soret
Co-coordonateurs NEAR

cc: B.Larsson, L. Colucci (EEAS BA HR)
EEAS NEAR YOU